

LE TROISIÈME PLAN SANTÉ AU TRAVAIL : UNE RÉVOLUTION AU SERVICE DE LA PRÉVENTION

Lundi 23 mai 2016 - Salle Laroque

Programme prévisionnel du 07/04/2016

Colloque animé par Monsieur **Vincent OLIVIER**

À partir de 8h30 **Accueil des participants**

09h15 **Discours de Madame Myriam EL KHOMRI**, ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social

09h30 **Table ronde n°1 : Le dialogue social à la source du PST 3**

Le mode d'élaboration du troisième Plan santé au travail (PST 3) a constitué une réelle innovation. Avec ce dernier plan, l'Etat a en effet voulu renforcer la place de la concertation avec les partenaires sociaux dans la construction de la stratégie en matière de santé au travail. Le PST 3 s'appuie donc sur des orientations élaborées, dans un réel consensus, par les partenaires sociaux. Cette table ronde a vocation à revenir sur ces conditions d'élaboration, ainsi que sur le dialogue social novateur mené dans le cadre du groupe permanent d'orientation du Conseil d'orientation des conditions de travail (COCT) et la manière dont il a transformé le PST.

11h00 **Table ronde n°2 : Une action de proximité coordonnée : agir ensemble pour quels objectifs ?**

« Clé de voûte » de la gouvernance de la santé au travail, permettant de fédérer l'action des acteurs de la prévention sur des priorités stratégiques communes, le PST 3 et sa traduction au plan territorial, les plans régionaux santé au travail (PRST), sont un réel vecteur de partenariats. Cet « agir ensemble » est au cœur de la mise en œuvre du PST 3 et des PRST en faveur de la prévention, au plus près des besoins concrets du terrain et notamment des acteurs de l'entreprise.

12h30 **Déjeuner**

14h30 **Table ronde n°3 : Au cœur du PST3, le défi de la prévention : où en est-on ? Quelles perspectives ?**

Le PST 3 est à la croisée de nombreux défis : il lui appartient, avant tout, de faire progresser la culture de prévention et de modifier le regard porté par tous sur l'intérêt de la prévention primaire. Il sera donc un vecteur central des progrès à accomplir en la matière. La coordination des acteurs de la prévention est au cœur de son action, qui est bénéfique aux travailleurs autant qu'à l'entreprise. La réussite du PST 3 est donc intimement liée à la capacité collective qu'auront les acteurs à faire vivre cette approche nouvelle de la santé au travail et sa prise en compte effective par l'entreprise, dont la performance sociale et économique devra sortir renforcée.

16h00 **Discours de clôture par Monsieur Yves STRUILLLOU**, Directeur général du Travail (DGT)

16h30 **Fin du colloque**